

ANNEXE II.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. MOSTAFA K. TOLBA, DIRECTEUR EXECUTIF
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, LORS DE LA
SEANCE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE
SUR L'ENVIRONNEMENT
NAIROBI - 26 NOVEMBRE 1984

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Kenya,
Monsieur le Ministre de l'environnement et des ressources
naturelles du Kenya,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand privilège de
prendre la parole, pour la seconde fois en deux ans, devant une réunion
de parlementaires du monde entier. Permettez-moi avant tout de vous souhaiter
la bienvenue en notre ^{bonne} ville de Nairobi, qui abrite à présent le premier siège
des Nations Unies à avoir été établi dans un pays en développement.

Mesdames et Messieurs,

Ces dernières années, nous nous sommes
efforcés d'engager un dialogue qui tienne compte des relations mutuelles
qui existent entre les problèmes de l'environnement ainsi que l'inter-
dépendance des Etats pour ce qui est de la recherche de solutions aux grands
problèmes de l'environnement. L'environnement est comme un puzzle, qu'une
seule pièce vienne à manquer et le tableau reste incomplet. Si, par exemple,
certains Etats polluent les mers, leurs territoires ne seront pas les
seuls à en pâtir, car les pays voisins auront à supporter les conséquences
de la destruction de l'environnement. La destruction des forêts tropicales
peut avoir des effets préjudiciables sur les économies de pays européens
ou nord américains, voire sur leur climat.

Il est essentiel que s'instaure entre
les Etats et, au sein de ces derniers, entre les diverses couches sociales,
un dialogue qui permette d'apporter des solutions concrètes à nos problèmes
écologiques.

L'initiative la plus récente que nous
ayons prise à cet égard est la convocation de la Conférence mondiale de
l'industrie sur la gestion de l'environnement, qui vient de prendre fin à
Versailles (France). Cette réunion a rassemblé des représentants des
gouvernements, des milieux industriels, des parlements, des travailleurs et
des organisations non gouvernementales.

.../...

La Conférence de Versailles a permis d'aboutir à un large consensus sur la compatibilité de la protection de l'environnement et de la croissance économique. On y a reconnu par ailleurs la nécessité d'intégrer la planification environnementale à tous les niveaux de la gestion industrielle. Nous tenons à votre disposition, pour que vous puissiez l'examiner, le texte de la déclaration publiée à l'issue de cette Conférence.

Nous considérons que la présente Conférence fournit une autre occasion - tout aussi importante - de faire progresser le dialogue, cette fois entre parlementaires, scientifiques et spécialistes de l'environnement. Il vous a toujours été particulièrement agréable de collaborer étroitement avec ceux qui ont contribué à l'organisation de la présente conférence au sein de l'UIP. Nous sommes, au PNUE, redevables à de nombreux amis et collègues qui se sont dépensés sans compter pour nous aider à préparer cette conférence et en assurer le succès. Je citerais mon collègue et ami de longue date, M. Pio-Carlo-Terenzio, Secrétaire général de l'Union interparlementaire et ses collaborateurs, les éminents rapporteurs qui sont MM. Dasmann, Holdgate, Izrael, Kassas, Khoman et Machado, le Ministre adjoint de l'environnement de l'Inde, M. Dijvijay Sinh, qui a été l'un des éléments moteurs de la convention de cette Conférence et, finalement le Parlement et le Gouvernement kényens - notamment M. Fred Mati, Président de l'Assemblée nationale du Kenya, qui s'est intéressé de près à la Conférence et lui a apporté son appui, et M. Paul Ngei, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, qui représente ce matin le Gouvernement kényen. A vous tous, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude.

Mesdames et Messieurs,

Nous savons que nous sommes encore très loin des objectifs que la communauté internationale nous a assignés lors de la Conférence de Stockholm de 1972. Néanmoins, de tels dialogues ont déjà permis d'obtenir des résultats notables.

En premier lieu, des mécanismes internationaux de consultation et de promotion de consensus entre les Etats ont été mis en place: au cours des 12 années écoulées, 32 conventions ou protocoles internationaux sur l'environnement ont été conclus sous les auspices de l'organisation des Nations Unies. En second lieu, des programmes spécifiques ont été élaborés avec le plus grand soin pour les régions ou systèmes particulièrement exposés: les bassins versants, les zones d'urbanisation rapide, les forêts tropicales, les régions côtières et les terres menacées par l'avancée des déserts.

.../...

En troisième lieu, nous avons favorisé l'élaboration d'une vaste gamme d'instruments et de principes de gestion efficaces de l'environnement: les évaluations d'impact sur l'environnement, les analyses coût-avantage et coût-efficacité de l'environnement, l'aménagement du territoire et la quantification des coûts environnementaux. En quatrième lieu, il est désormais reconnu qu'une croissance économique viable ne peut reposer que sur une action concertée tendant à assurer un développement, durable.

Pourtant, malgré tous ces mécanismes, les fondements biologiques de notre croissance économique, voire de notre survie, sont soumis à une sape sévère et quelquefois délibérée. Nous sommes profondément préoccupés de savoir qu'un hectare de forêt disparaît toutes les deux secondes, principalement dans le Sud. L'avancée des déserts, qui détruit 3 millions d'hectares de terres productives et réduit à néant la productivité économique de 11 millions d'hectares supplémentaires chaque année, là aussi essentiellement dans le sud, nous préoccupe. Au nord, le public partage la profonde inquiétude que suscitent dans notre esprit des problèmes tels que ceux que soulèvent les pluies acides. Nous nous inquiétons tous de l'éventualité de changements climatiques pouvant avoir des conséquences sociales et économiques catastrophiques. Les populations du monde entier sont certainement désireuses de voir analyser ces problèmes globalement, agir rapidement au niveau national, utiliser judicieusement des ressources limitées et exploiter les ressources biologiques de façon durable.

Les parlementaires ne sont pas seulement des législateurs. Ils représentent leurs mandants auxquels ils peuvent ouvrir de nouveaux horizons en adoptant de nouvelles normes, en prenant conscience de nouvelles réalités et en adoptant de nouvelles vues qui tombent ensuite dans le domaine public. Si l'environnement pouvait être considéré autrefois comme un domaine propre à favoriser la défection de ces électeurs, il n'en est plus de même aujourd'hui. Trop souvent les législateurs des pays occidentaux se sont étonnés des exigences manifestées par leur opinion publique dans des domaines tels que la lutte contre les émissions, les pluies acides et de nombreuses autres préoccupations d'ordre écologique. Les sondages de l'opinion publique ainsi que le rapide développement des organisations de citoyens préoccupés par les questions écologiques attestent que ces problèmes influent sur le vote des électeurs que ne satisfont guère plus les réactions auxquelles donnent lieu certaines crises. Les représentants élus ne doivent plus être des adeptes du "suivisme" en matière de prévention dans le domaine de l'environnement car on compte sur eux pour montrer la voie.

Si l'on juge encourageant l'augmentation du nombre de services et ministères qui dans différents pays s'occupent de l'environnement (lors de la Conférence de Stockholm dix pays disposaient de ce type de structure alors qu'aujourd'hui ils sont plus de 100) il convient d'admettre que nombre d'entre
.../...

eux manquent de personnel et de ressources financières. Plus grave encore, rares sont ceux qui ont un poids politique suffisant pour traiter efficacement avec les puissants rouages dont le rôle est déterminant en matière de finance, d'industrie ou d'agriculture. En conséquence, les décisions seront souvent prises sur la base de prévisions économiques à court terme qui négligent les perspectives à long terme et les conséquences les plus importantes des mesures adoptées en matière d'environnement et de ressources naturelles. Pour que ces organismes publics qui s'occupent d'environnement traduisent les besoins réels des pays, il faut que le dialogue noué avec leurs représentants aux parlements soit approfondi et que leur appui soit plus tangible.

Jusqu'ici le PNUE a le plus souvent établi des rapports avec le pouvoir exécutif. Et si ces rapports nous sont permis de faire bien du chemin, il apparaît que bien souvent les moyens qui auraient permis à cet exécutif d'agir dans le domaine de l'environnement ont fait défaut. Ces moyens c'est vous, les législateurs, qui en disposez car vos mandats, notamment au Nord, exigent qu'une meilleure gestion voie le jour dans le domaine de l'environnement. Ces voix se multiplient et leur écho parvient aux pays du Sud, je prétends que les parlementaires qui veulent aller de l'avant avec leurs électeurs en la matière ont tout à gagner. Je suis également fort conscient du fait que si ceux qui s'occupent des questions d'environnement ne peuvent compter sur un appui sans réserve de votre part et sur votre coopération, rien ne pourra vraiment être réalisé. Dans un certain nombre de pays, des lois cadres, mises au point parfois avec une aide internationale, ont été bloquées de nombreuses années par les assemblées nationales ou bien n'ont pas été complétées par des décrets d'application. Un certain nombre de conventions internationales sur l'environnement n'ont toujours pas été ratifiées par des parlements et jusqu'à 13 conventions ou protocoles établis et approuvés sous les auspices du PNUE ne sont pas entrés en vigueur, car le nombre minimum de ratifications requises n'a pas encore été atteint.

Mesdames, Messieurs,

Vous vous êtes assemblés ici en Afrique à un moment où la Communauté des nations s'emploie par tous les moyens au sein de l'Assemblée générale de l'organisation des Nations Unies, à New York, à trouver la voie qui contribuera à sortir le continent de la crise économique et sociale qu'il traverse.

.../...

En tant qu'organisation dont le siège est situé en Afrique, le PNUÉ est particulièrement sensible aux maux qu'inflige la sécheresse au continent. Il semble que dans nombre de pays les structures sociales et économiques volent en éclats et que l'environnement soit irrémédiablement atteint.

En de telles circonstances on peut excuser que les pays ne se préoccupent guère du long terme, alors qu'il le faudrait plus que jamais. Pour grave qu'elle soit, cette sécheresse n'est pas sans précédent. Ensemble, il nous faut, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, aider les gouvernements à faire face à la prochaine sécheresse.

Nous prions pour que le pire du passé, à certains signes il semble bien qu'il en soit ainsi. Mais nous savons que la sécheresse servira encore comme nous savons qu'au jour succède la nuit.

Et si la communauté internationale réagit par des envois de produits alimentaires et d'autres secours d'urgence nous ne devons pas nous bercer d'illusions et y voir une solution durable, ce n'est qu'un palliatif qui ne peut que guérir mais non prévenir les blessures.

La tâche qui nous incombe est de faire en sorte que le pasteur dont le troupeau a été décimé puisse espérer en l'avenir, que le pays qui a été contraint de consommer ses semences reprenne espoir et que la femme qui veille à proximité du puits du village reprenne confiance.

Rares sont les remèdes économiques qui aient pris en compte la dimension biologique de la crise économique et sociale que connaît l'Afrique et d'une façon générale de la dépression économique mondiale. On ne pourra vraiment parler de redressement tant que les nations n'auront pas pris des mesures pour préserver leurs terres arables, leurs pâturages, leurs forêts, leurs pêcheries et leurs ressources en eau.

Il y a fort longtemps que le PNUÉ s'est avisé que l'un des plus grands obstacles à une bonne gestion de l'environnement résidait dans le fait que dans le meilleur des cas il s'agissait d'un domaine accessoire du développement tandis que dans la pire des hypothèses on le percevait comme un obstacle. On peut penser à certains signes que cette conception parcellaire des réalités commence à être battue en brèche, même s'il nous reste encore bien du chemin à parcourir.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, nul n'est mieux placé que vous pour mettre un terme à cette antienne. Vous pouvez, dans le domaine législatif, donner cette impulsion qui permettra d'orienter la croissance des pays en développement pour lui donner un caractère durable.

Vous devriez continuer à rappeler au pouvoir exécutif que l'environnement n'est pas un secteur d'activités qu'il peut rayer de ses préoccupations mais qu'il se trouve au coeur de tout développement bien conçu. J'espère que les parlementaires ici présents des pays développés se feront les porte-parole de leurs homologues du tiers monde qui tiennent à faire savoir que les nations pauvres sont à même de profiter des erreurs ~~dont elles~~ par le passé et qu'elles s'efforceront de se développer sans détruire les fondements mêmes de leur développement. Ils devraient insister pour que les préoccupations écologiques fassent partie intégrante des programmes d'aide au développement. Aux parlementaires des pays en développement, je tiens à dire que le respect dont presque tous les pays de cette partie du monde entourent traditionnellement l'environnement doit être ravivé là où il a disparu et préservé avec soin dans les pays où la tradition reste forte.

Mesdames, Messieurs,

Nous devons oeuvrer de concert pour oublier les axiomes du passé et cesser de considérer que nos ressources sont illimitées et qu'elles peuvent être exploitées sans vergogne. Nous devons admettre que les systèmes dont procède la vie sont déjà utilisés à la limite de leurs possibilités et que l'exemple tragique de la crise africaine n'est que le signe avant-coureur de l'effondrement d'autres écosystèmes semblables, comme les pêcheries, la flore et la faune.

Si vous le permettez, je voudrais indiquer quelques objectifs que les parlementaires pourraient avoir en vue lorsqu'ils examineront les différents points de leur ordre du jour, à savoir:

- 1) Votre rôle dans la formulation de lois sur l'environnement qui soient réalistes et compatibles avec les lois économiques et sociales d'une plus vaste portée;
- 2) Votre rôle vis-à-vis du pouvoir exécutif qui est de veiller à ce que les activités tendant au développement débouchent sur un développement durable qui ne nuisent pas à l'environnement et d'aider les responsables à appliquer des stratégies qui permettent d'atteindre cet objectif capital;
- 3) Votre rôle vis-à-vis de vos électeurs, qui ont fait état de leurs préoccupations mais dont ces mêmes préoccupations doivent encore être traduites par le pouvoir exécutif en stratégies constructives et rationnelles. Pour y parvenir, il faut que vous soyez attentifs à ce qu'ils vous disent, que vous discutiez avec eux et que vous les ameniez à participer utilement à la prise de décisions et, plus encore, à la réalisation de programmes qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

- 4) Votre rôle sur le plan international, qui est de vous employer à reserrer les liens de votre pays avec les pays voisins, à promouvoir la coopération internationale, à montrer que toutes les nations doivent se soucier des problèmes écologiques, même si elles ne sont pas immédiatement concernées par eux, et à faire en sorte que votre pays apporte un appui politique et financier aux organisations internationales à vocation écologique comme le PNUE. Vous avez un rôle important à jouer pour détourner au profit de la prévention des catastrophes écologiques et de l'atténuation de leurs effets une partie des ressources colossales aussi bien humaines et naturelles que financières - qui sont consacrées à la préparation des guerres et à la destruction.

Mesdames et Messieurs,

La gestion de l'environnement est, à plus d'un égard, une question de survie. En détruisant nos ressources essentielles, nous risquons d'aggraver encore les tensions politiques qui existent déjà. Si le pétrole peut être l'enjeu, d'une guerre, pourquoi pas nos ressources en eau? Dans le monde entier, il existe plus de 200 systèmes fluviaux importants qui sont communs à deux ou plusieurs Etats. Nous savons déjà que la pollution et l'exploitation excessive sont sources de frictions. Or ces pressions iront grandissant. Avec les techniques actuelles, l'industrie aura besoin en l'an 2000 de quatre fois plus d'eau pour conserver leur emploi aux travailleurs occupés en 1975. Devant les pénuries alimentaires et la famine, il faut certainement développer l'agriculture et améliorer les façons culturales. Pour ce faire, il faudra utiliser une grande quantité d'eau. En aspirant à une vie meilleure, en particulier dans les pays en développement, les populations seront amenées à utiliser de plus grandes quantités d'eau pour leurs besoins domestiques. Si l'on regarde vers l'avenir, on voit que cette tendance inquiétante à l'utilisation abusive de nos ressources naturelles apparaît presque partout et risque de rendre vains nos efforts des années passées. Le lien qui est ainsi établi entre les problèmes écologiques et les questions de sécurité nationale et internationale montre bien à quel point il importe que nous agissions de concert. Je tiens à vous dire que le PNUE est fier de se trouver à vos côtés dans cette noble entreprise.
